

**SCHÉMA
PETITE ENFANCE**
2019-2030



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
I – LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	4
1) Les familles avec enfants	
2) Une croissance de la population à prévoir	
II – L'ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE EXISTANTE	5
1) Un taux de couverture élevé mais des équipements vieillissants	
2) Une offre d'accueil redéployée dès janvier 2020	
3) Les moyens alloués pour un accueil de qualité	
III – LES ORIENTATIONS 2019-2030	10
1) Le cadrage règlementaire et les attentes sociétales	
2) Des orientations en faveur d'une ville attractive, dynamique et durable	
3) Les déclinaisons au bénéfice des tout-petits scéens et de leurs familles	

PRÉAMBULE

« À Sceaux, les familles sont les principales bénéficiaires de l'action municipale. Les dépenses sont consacrées aux structures d'accueil et activités éducatives mobilisant 40 % du budget communal, et plus de la moitié des agents communaux travaillent pour elles au quotidien. Il s'agit d'un choix clair et constant de la majorité municipale, affirmé depuis de longues années à travers les très nombreuses prestations proposées dans les domaines périscolaire, de petite enfance, des loisirs, de prévention ou encore de soutien à l'éducation. C'est aussi la capacité d'adaptation aux besoins de chaque famille qui est recherchée : par exemple, la souplesse dans les inscriptions ou encore une tarification juste et équilibrée, proportionnelle aux ressources et tenant compte des charges des familles. La qualité de l'accueil des familles figure également parmi les priorités affichées dans le plan d'aménagement et de développement durable de Sceaux (PADD) approuvé en 2010, qui facilite notamment l'extension des logements ou encore prévoit de nouveaux logements familiaux plus accessibles. »



PHILIPPE LAURENT
MAIRE DE SCEAUX



CHANTAL BRAULT
PREMIER ADJOINT AU MAIRE
DÉLÉGUÉ À LA POLITIQUE
FAMILIALE ET À LA PETITE
ENFANCE, À LA VIE SCOLAIRE ET
PÉRISCOLAIRE, À LA JEUNESSE
ET À LA PRÉVENTION

Le schéma Petite enfance 2019-2030 de Sceaux a été présenté lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018.

I – LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

1.1 Les familles avec enfants

Selon les sources de l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee), la Ville compte à ce jour 4 979 familles : 3 153 couples ou familles monoparentales avec enfants (63 % des familles) et 1 826 couples sans enfants.

Entre 2007 et 2013, les hausses et les baisses du nombre de naissances se sont succédées. Ces variations étaient assez faibles avec un nombre de naissances plutôt stable (en moyenne 192 naissances/an). En revanche, depuis 2013, les naissances sont en baisse.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée en 2015 indique qu'en 2011 **la part d'enfants de moins de 3 ans représentait 3,1% de la population**, soit 616 jeunes enfants.

La grande majorité des familles (68%) ayant un enfant de moins de 3 ans sont composées de deux parents en activité professionnelle.

1.2 Une croissance de la population à prévoir

La population scéenne est globalement stable bien qu'en légère baisse depuis 2010, on comptait 19 638 habitants pour **19 335 aujourd'hui**, soit 303 de moins (source Insee). Rappelons que la Ville comptait plus de 20 000 habitants il y a cinquante ans.

Le schéma directeur régional d'Île-de-France de 2013 impose à la Ville une production de logements à construire d'environ 150 par an jusqu'en 2030.

Ces projets de logements, devrait induire une augmentation de la population. Dans les dix prochaines années, la Ville pourrait compter 1 500 logements familiaux supplémentaires, dont environ un tiers de logements sociaux.

L'augmentation maîtrisée de la population, et plus particulièrement le nombre de logements sociaux, devrait avoir une incidence sur le nombre de familles avec enfants, mais aussi sur le taux de natalité et donc sur la demande de places en établissement d'accueil de la petite enfance. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans peut ainsi être estimé à environ **700 d'ici dix ans**, pour 616 actuellement.

II – L'ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE EXISTANTE

2.1 Un taux de couverture élevé mais des équipements vieillissants

Avec quatre multi-accueils municipaux, la ville totalise **220 places en crèche municipale**. À cela s'ajoutent **58 places** possibles réparties dans les deux structures d'accueil associatives avec lesquelles la Ville est conventionnée. Grâce à cette offre, la Ville répond aujourd'hui à près de 80 % des demandes d'accueil collectif formulées auprès du service Petite enfance (données 2017). Pour compléter et diversifier cette offre, un relais d'assistantes maternelles et auxiliaires parentales (Ram-rap) a ouvert ses portes en janvier 2016. Il propose notamment des temps d'accueil jeux tous les matins pour les assistantes maternelles et auxiliaires parentales et un accueil des familles, sur rendez-vous, les après-midis. Depuis la création du Ram-rap, les professionnelles sont nombreuses à participer aux activités proposées. À ce jour, la Ville compte **30 assistantes maternelles** en activité et **12 assistantes parentales** connues du relais.

STRUCTURE	NB DE PLACES AGRÉÉES	DATE DE CONSTRUCTION /RÉNOVATION
Multi-accueil de la rue du Lycée	57	1964
Multi-accueil de l'avenue de la Gare	60	1979, réhabilité en 1992
Multi-accueil Charaire	45	1985, rénovations partielles entre 2010 et 2018
Multi-accueil des Blagis	58	2007
Ram-rap ¹	79	2016
Multi-accueil Pom d'Api	46	-
Crèche parentale Les Fripounnets	12	-

¹ Ram-rap : 68 enfants accueillis en 2018

En tenant compte de l'offre associative sur le territoire scéen, le ratio place/ nombre d'enfants de moins de 3 ans est d'un pour deux. Parmi les familles ayant besoin d'un mode de garde, certaines font le choix de l'accueil individuel. Il faut prendre en compte que la totalité des familles ayant un enfant de moins de 3 ans ne sont pas en recherche d'un mode de garde. Par ailleurs, une place en accueil collectif permet d'accueillir en moyenne 1,4 enfants, toutes les familles ne souhaitant pas un mode d'accueil à temps complet.

Au sein des structures municipales, on observe des variations des taux d'occupation. En début d'année scolaire, certaines places sont vacantes jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'entrée et il n'existe pas ou peu de demande pour de l'accueil ponctuel sur ces mêmes périodes. Il convient de préciser que ces périodes d'occupation moindre engendrent une baisse du montant de subvention versée par la Caf.

État des équipements

Chaque année, la Ville déploie les moyens nécessaires à l'entretien des établissements existants. Environ **40 000 euros sont consacrés chaque année**, en moyenne, à l'entretien courant des structures d'accueil et à l'achat de matériels et mobiliers.

En 2015, le multi-accueil Charaire a fait l'objet de travaux d'amélioration notables, réalisés dans le cadre d'une opération globale à l'occasion de la création du Ram-rap. En 2017, des travaux de peinture, d'équipement et d'aménagement de la cuisine ont également été réalisés.

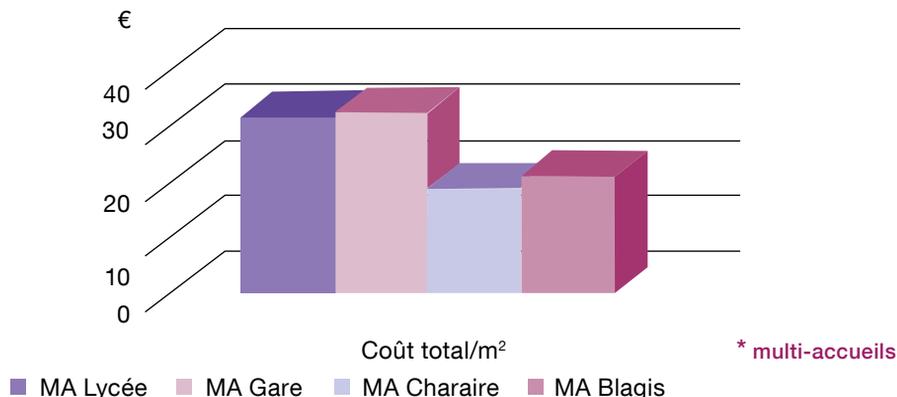
Le multi-accueil des Blagis bénéficie régulièrement de travaux d'entretien généraux. En 2017, la terrasse des enfants au 2^{ème} étage a ainsi été réaménagée. Une rénovation du système d'extraction d'air de la buanderie a également été réalisée en 2018.

Le multi-accueil de l'avenue de la Gare est un établissement vieillissant acquis par la Ville en 1991 dans le cadre de la municipalisation de cette structure, précédemment départementale. Il a été construit dans les années 60 et réhabilité en 1992. Il a fait l'objet d'importants travaux de rénovation du réseau d'eau potable en 2017. Municipalisé en 2003 et également très vétuste, le multi-accueil de la rue du Lycée est destiné à disparaître. Il est prévu, en lieu et place, la construction sur le site de la rue Albert 1^{er} **de l'établissement la Maison Les musiciens comprenant deux multi-accueils** mutualisant les fonctions supports (locaux techniques : cuisine et lingerie).

Performance énergétique

Au-delà des travaux de rénovation nécessaires au bon fonctionnement des multi-accueils, il semble important d'interroger la performance énergétique des équipements. Les structures de la rue du Lycée et de l'avenue de la Gare, de construction ancienne, sont les plus énergivores.

Coût des dépenses de fluides, chauffage et réparations au sein des MA* en 2017



2.2 Une offre d'accueil redéployée dès janvier 2020

Le multi-accueil de la rue du Lycée fait d'ores et déjà l'objet d'un projet de reconstruction. Il s'agit de la construction de **deux multi-accueils de 40 places chacun** situés en rez-de-chaussée d'une résidence étudiante, rue Albert 1^{er}.

La création de ces structures permettra d'accueillir une petite partie des effectifs du multi-accueil de l'avenue de la Gare en complément des effectifs multi-accueil de la rue du Lycée et de maintenir une offre d'accueil constante pour les Scéens.

Une crèche inter-entreprises gérée par l'entreprise Les petites canailles a ouvert ses portes début janvier 2019. Il est à noter que le fonctionnement de réservations inter-entreprises suppose que les places ne sont pas fléchées pour les Scéens. Des familles non scéennes peuvent en bénéficier puisque la « porte d'entrée » n'est pas la commune de résidence, mais l'employeur de l'un des parents.

2.3 Les moyens alloués pour un accueil de qualité

La ville de Sceaux a fait le choix d'augmenter les ratios de professionnels par rapport aux normes nationales, tant en nombre qu'en qualification. Ce choix garantit un accueil de qualité pour les jeunes Scéens, la continuité de service pour les parents et des conditions de travail plus favorables pour le personnel qui font de Sceaux une ville attractive dans un contexte d'emploi tendu dans le secteur de la petite enfance, créant ainsi un cercle vertueux.

	NB DE PLACES AGRÉÉES	Poste Auxiliaires de puériculture / éducatrices de jeunes enfants	Poste Auxiliaires petite enfance	Niveau d'enca-drement à Sceaux	Niveau d'enca-drement réglementaire (selon décret du 7/06/2010)
MA Lycée	57	65 %	35 %	18 ETP*	13,30 ETP*
MA Gare	60	59 %	41 %	17 ETP*	14 ETP*
MA Charaire	45	61 %	39 %	14 ETP*	10,5 ETP*
MA Blagis	58	68 %	32 %	17 ETP*	13,5 ETP*

Il est à noter que le maintien de ces conditions d'accueil favorables à la qualité, malgré les contraintes financières fortes qui pèsent sur la Ville, s'accompagne d'une vigilance particulière des services quant à la maîtrise des coûts de fonctionnement. À cet effet, différentes démarches sont engagées. Elles portent notamment sur la recherche de financements, le taux d'occupation des structures, la mutualisation entre les équipements ou encore, l'optimisation des procédures d'achat.

BUDGET 2017 DE LA PETITE ENFANCE hors investissements et amortissement des bâtiments			
	Dépenses de fonctionnement (dont personnel)	Recettes de fonctionnement (familles, CAF, CD)	Reste à charge Ville
TOTAL	3 731 K€	2 501 K€	1 230 K€

* Équivalent temps plein (postes)

Synthèse du contexte et de l'état des lieux

Plusieurs projets immobiliers sont mis en œuvre sur le territoire à l'initiative de différents opérateurs, notamment dans le cadre des secteurs de projets. Même si l'offre d'accueil en structures de la petite enfance est aujourd'hui importante, l'augmentation modérée de la population attendue dans ces constructions de logements familiaux entraînera une progression de la demande d'accueil.

La Ville possède une offre d'accueil collectif qui permet actuellement de **satisfaire près de 80 % des demandes des familles**. Elle bénéficie d'un ratio place/enfant très favorable à ce jour. Le taux d'occupation des structures municipales (70 %) pourrait être optimisé permettant ainsi d'absorber partiellement la croissance de population attendue. De même, le développement de l'offre d'accueil privé et de la garde à domicile permettront de répondre à l'augmentation possible de la demande.

Au-delà des données quantitatives, il faut souligner les moyens mis en œuvre par la Ville au bénéfice des enfants et familles accueillis au sein des structures petite enfance. De ces moyens découlent une qualité d'accueil qui concourt à la notoriété de la Ville en matière éducative.

Sur le plan infra-communal, les quartiers en développement à l'horizon des dix prochaines années se situent plutôt aux extrémités de la ville. Dans cette perspective et au regard de la répartition actuelle des familles avec enfants de moins de 3 ans et de l'implantation des équipements existante en 2019, les besoins futurs concerneraient les quartiers ouest (Robinson, secteur Houdan) et celui du Petit Chambord.

Depuis toujours la Ville de Sceaux s'investit en faveur des jeunes enfants et de leurs familles en offrant de nombreux équipements permettant aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle. Compte tenu du vieillissement de certains des équipements existants, il apparaît opportun de réinterroger les besoins des familles et de proposer un schéma directeur pour les années à venir.

III – LES ORIENTATIONS 2019-2030

3.1 Le cadrage règlementaire et les attentes sociétales

Sur le plan institutionnel, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont agréés et contrôlés par les services de la protection maternelle et infantile (PMI), qui relèvent de la compétence départementale.

Les EAJE peuvent relever d'une gestion publique, privée ou associative. Il n'existe pas d'obligation règlementaire qui pèse sur les acteurs publics en matière d'offre petite enfance mais des mesures incitatives destinées à faciliter la création de places pour permettre aux familles de concilier vie familiale et professionnelle.

Ces mesures sont portées par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) dont les orientations sont fixées tous les quatre ans par l'État au travers de la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Cnaf, puis déclinées par les caisses départementales.

À Sceaux, cette déclinaison se traduit par **la signature de convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Cnaf des Hauts-de-Seine** portant sur la prestation de service (Ps) - aide financière versée par la Caf aux gestionnaires d'établissements - mais également dans le cadre du contrat enfance - jeunesse (Cej) - contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et la collectivité permettant de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants de moins de 17 ans et des opérations d'investissement.

Les moyens et conditions d'accueil des jeunes enfants sont réglementés par le décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Parallèlement, il existe diverses recommandations d'ordre technique et architectural pour accompagner les porteurs de projet.

Aujourd'hui, la crèche collective n'est plus uniquement un mode de garde et de soin de l'enfant permettant au parent de travailler. L'évolution socio-économique de la société, de la structure familiale, de la place de l'enfant dans celle-ci et des valeurs éducatives conduit à penser l'accueil autrement. Dans ce contexte, les dispositifs d'accueil individuel sont valorisés et l'accueil collectif repensé.

L'accueil collectif est individualisé pour que chaque enfant ait une place, qu'il se sente reconnu et qu'il se développe harmonieusement. Pour permettre cet accueil, les établissements sont aujourd'hui conçus pour accueillir des groupes d'âge à plus faible effectif. À titre d'exemple, la Maison Les musiciens a été imaginée sous la forme d'un double plateau, et accueillera 40 enfants. Elle permettra le maintien d'une offre d'accueil suffisante à Sceaux en mutualisant, par souci de maîtrise des coûts, certaines fonctions support (dont la restauration et la lingerie).

Parallèlement, les risques professionnels qui pèsent sur les personnels de la petite enfance invitent à repenser les lieux en privilégiant les structures de plain-pied, les circulations fluidifiées, les sections de plus petite taille. Par ailleurs, la professionnalisation et les projets des équipes (journées pédagogiques, formation, VAE...) sont favorisés .

Par ailleurs, les préoccupations relatives à la petite enfance ne portent plus exclusivement sur les modes d'accueil. L'accompagnement à la parentalité, la simplification des démarches, le développement durable, la cohérence des services à la population, l'intégration des dispositifs dans les dynamiques de territoire sont autant de sujets dont la ville de Sceaux souhaite s'emparer afin de les décliner à travers son schéma de la petite enfance.

3.2 Des orientations en faveur d'une ville attractive, dynamique et durable

Ces orientations sont les suivantes :

- **Développer l'attractivité de la ville pour les familles**
 - **maintenir**, voire améliorer encore, le taux de couverture existant en termes d'accueil collectif ;
 - **adapter** l'offre proposée aux besoins et attentes des familles : multi-accueils, promotion de l'accueil individuel, micro-crèches, lieu d'accueil enfants/parents (Laep), ludothèque... ;
 - **maintenir** un niveau de qualité par un taux d'encadrement élevé, une charte d'accueil et un projet éducatif ambitieux et des équipements à taille humaine ;
- **Inscrire la petite enfance dans les dynamiques transversales**
 - **œuvrer** à la cohérence des parcours des enfants et des familles : le continuum éducatif ;

- réduire les impacts environnementaux : la reconstruction des équipements vieillissants et énergivores, le label Écolo-crèche ;
- poursuivre la dématérialisation et la simplification des démarches pour les familles : l'espace numérique citoyen ;
- **Veiller à la performance de gestion :**
 - se saisir des opportunités de construction à venir, mutualiser les opérations ;
 - définir une stratégie de localisation pertinente autour de deux logiques : l'hyper-proximité et les trajectoires domicile-travail ;
 - rechercher le meilleur équilibre qualité/performance pour déterminer la forme des futurs accueils collectifs ;
 - envisager des créations de place au regard de l'évolution des besoins.

3.3 Les déclinaisons au bénéfice des tout-petits Scéens et de leurs familles

L'ouverture des deux multi-accueils, Clef de sol et Clef de fa, au sein de la Maison Les musiciens

Ces deux établissements neufs proposeront des prestations de grande qualité environnementale et des espaces dédiés aux enfants conçus au regard des connaissances actuelles sur les besoins de l'enfant et de son développement psychomoteur et des projets pédagogiques des équipes. L'ouverture de ces établissements permettra, par un jeu de péréquation, de maintenir le nombre de places global en minorant les effectifs du multi-accueil de l'avenue de la Gare. Les coûts de maintien en fonction de cet équipement destiné à être reconstruit seront ainsi limités.

La reconstruction à neuf d'un multi-accueil de 40 places en remplacement de celui actuel de l'avenue de la Gare dans les cinq années prochaines

Les projets à venir de construction de nouveaux logements dans le quartier des Quatre Chemins et les demandes actuelles de place dans ce quartier, confortent le besoin de maintenir une offre d'accueil *in situ*. Dans le cadre du plan masse de la place de la Gare, l'inclusion du projet de reconstruction du multi-accueil actuel sur une partie des terrains d'ores et déjà maîtrisés par la Ville et par l'Établissement public foncier de la région Île-de-France (EPFIF) est à l'étude. Cette opportunité de construction en phasage aux abords de

l'actuel multi-accueil permettra de maintenir l'accueil des enfants le temps de l'opération et ainsi de continuer à répondre aux besoins de place en crèche de la population.

Il est envisagé une construction mixte, avec un multi-accueil de 40 places en rez-de-chaussée d'immeuble qui pourrait être livrée d'ici cinq à six ans.

La poursuite des travaux de maintenance et d'amélioration pour les multi-accueils Charaire et Blagis

Afin de maintenir des prestations de qualité, les deux équipements les plus récents seront maintenus dans un état de parfait fonctionnement. Ainsi, par exemple, au multi-accueil des Blagis, la cuisine sera réaménagée et équipée de nouveaux appareils électroménagers professionnels en 2019. Le multi-accueil Charaire bénéficiera également de travaux de rénovation (peintures, etc).

Une offre complémentaire à échéance 2025-2030

Le taux de satisfaction et le nombre de familles en liste d'attente ne nécessitent pas à ce jour la création de places supplémentaires. En revanche, certains projets de construction pourraient offrir des opportunités pour de nouveaux équipements dédiés à la petite enfance. Ces structures pourraient renforcer l'offre existante, ou offrir un lieu d'accueil dans un quartier qui en est aujourd'hui dépourvu.

La forme et le statut de ces équipements reste à définir en fonction des réelles arrivées de familles sur le territoire scéen, du meilleur modèle performance/qualité, ainsi que des orientations de la Cnaf en la matière. Mais il est envisagé la maîtrise par la Ville, dans des constructions neuves, de certains espaces en rez-de-chaussée susceptibles d'être aménagés en multi-accueils réduits.

La création d'un lieu d'accueil parents enfants (Laep)

Il s'agit d'un espace de rencontre et d'écoute, convivial et ludique dédié aux parents et enfants âgés de 0 à 6 ans. Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions permettant l'accompagnement à la parentalité. Il s'agit d'un espace animé par des professionnels qualifiés qui privilégie le dialogue et l'écoute tout en favorisant le partage d'expériences de chaque parent (réussites, difficultés). L'utilisation des locaux du Ram-rap en dehors des accueils jeux est à l'étude et devrait pouvoir être proposée aux familles à partir de 2020.

La démarche Écolo-crèche

Cette démarche est engagée depuis février 2018 au sein des multi-accueils Charaire et Lycée (dans le cadre d'une projection sur le site Albert 1^{er}). Destinée à réduire les impacts environnementaux des EAJE, à améliorer la qualité de vie pour les enfants et les professionnels et à promouvoir les bonnes pratiques dès le plus jeune âge, cette démarche se concrétise par l'obtention du label Écolo-Crèche. Elle est destinée à être étendue aux autres établissements municipaux.

Le déploiement de l'espace numérique citoyen

Il s'agit d'une version modernisée de l'actuel Portail familles destiné à faciliter les démarches pour les familles. Ainsi de nouvelles démarches seront dématérialisées telles que les préinscriptions en crèche. Parallèlement, une mise en cohérence des pratiques entre les services sera effectuée afin de rendre plus lisibles et compréhensibles les démarches des familles.

Hôtel de ville
Pôle Famille et solidarités
Petite enfance
122 rue Houdan
Tél. : 01 41 13 33 00
sceaux.fr   

VILLE DE
SCEAUX

À LA CROISÉE DES TALENTS